



## Règlementation ERP, Code du Travail, Hygiène

---

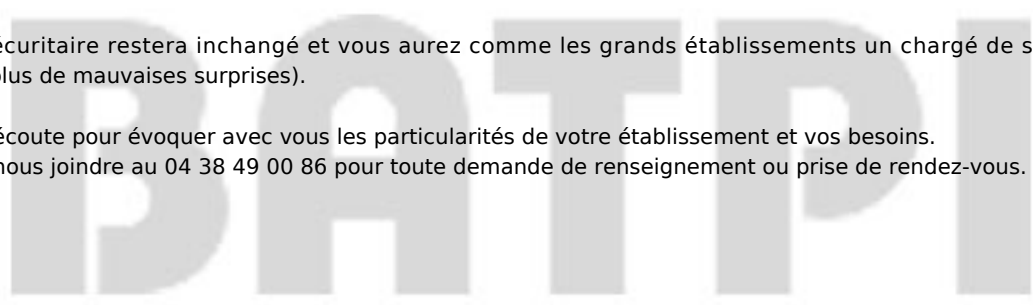
### Legislation

Les GRANDS ETABLISSEMENTS et HOPITAUX disposent d'un chargé de sécurité qui gère l'ensemble des contraintes sécuritaires (Entretien et maintenance, vérification et contrôle des installations techniques de l'établissement, il veille aux formations obligatoires des personnels, il rédige les nombreuses consignes et procédures, il organise la sécurité en cas d'incendie, il conseille utilement le chef d'établissement et le représente lors des visites de la sous commissions de sécurité et d'accessibilité.)

Je vous propose de prendre l'ensemble de vos contraintes réglementaires et d'être votre seul interlocuteur pour toutes vos obligations (de maintenance, de formation, de contrôle, ...)

Votre budget sécuritaire restera inchangé et vous aurez comme les grands établissements un chargé de sécurité pour votre établissement (plus de mauvaises surprises).

Je reste à votre écoute pour évoquer avec vous les particularités de votre établissement et vos besoins.  
N'hésitez pas à nous joindre au 04 38 49 00 86 pour toute demande de renseignement ou prise de rendez-vous.



BUREAU ASSISTANCE TECHNIQUE PREVENTION INCENDIE